

**Association suisse de la musique populaire Section Vaud**  
**31<sup>ème</sup> Assemblée générale du samedi 31 janvier 2015**

**PROCES-VERBAL**

**Date :** 31 janvier 2015  
**Lieu :** Salle de l'Aiglon – Avenue de Loës 6 – 1860 Aigle  
**Distribution :** A tous les participants et éventuels excusés/absents  
**Concerne :** 31<sup>ème</sup> Assemblée générale du samedi 31 janvier 2015

---

**Présent(e)s :** Voir listes annexées

---

**Excusés :** Voir liste annexée

---

**Invités :** Membres d'honneur et Invités des sections voisines

---

**1. Souhails de bienvenue de la Présidente**

La Présidente, ouvre la séance à 15h00 et procède à l'habituel message de bienvenue, saluant la présence des invités parmi lesquels le président du Comité central, M. Cipriano De Cardenas, accompagné de la vice-présidente centrale, Mme Judith Zieri, de M. Prosper Fogoz, membre fondateur, ainsi qu'aux membres d'honneur, aux membres et aux présidents des sections voisines invités, Mme Georgette Fankhauser, déléguée romande, et Présidente de la section Genève, M. Reymond Kaltenried, section NE/JU/JB, accompagné de Mme Sandrine Tschan, vice-Présidente de la section, M. Gilbert Hausmann, accompagné de Mme Nelly Favre, section VS, M. Herbert Bruntschu, section FR, accompagné de Armin Buntschu, Mme Josiane Golliard, secrétaire romande.

La Présidente porte à la connaissance de l'assemblée la présence d'une secrétaire externe, en la personne de Mme Giovanna Bonsembiante pour la saisie du procès-verbal et en demande l'acceptation à l'assemblée, par vote à main levée. La demande acceptée.

La bienvenue est souhaitée à l'orchestre de M. Jacky Nicolier qui animera ponctuellement l'AG et la soirée.

La convocation ainsi que le procès-verbal vous ayant été envoyés dans les délais, selon l'art. 15 des statuts du Canton, je déclare la 31<sup>ème</sup> assemblée générale de l'ASMP ouverte.

**2. Liste de présence et nomination des scrutateurs**

Liste des présences : 53 membres / 11 invités / 12 non-membres  
Nomination des scrutateurs : MM. Reymond Bürki et Roland Jaquet

**3. Détermination de la majorité**

La Présidente rappelle l'article 13 selon les statuts

Du Canton.

#### 4. Approbation du procès-verbal de l'AG du 25.01.2014 à Saint-Prex

Le pv ayant été envoyé dans les délais avec la convocation, la Pdte demande s'il suscite des commentaires.

Aucun commentaire sur le PV, il est donc accepté.

#### Modification de l'ordre du jour :

points 6 et 7, Rapport des vérificateurs de comptes et approbation reportés après le point 12.

#### 5. Rapport de la Présidente

La Présidente dresse un bref tableau de son activité au sein de l'ASMP, section Vaud, en rappelant que son mandat a débuté à Aigle et semble devoir se terminer à Aigle. La boucle serait ainsi bouclée.

#### Rappel des diverses manifestations sur l'année 2014 :

15 février rencontre annuelle vif succès  
Caveau des Vignerons  
Stubete du mois de mai

Une précision va à la personne qui a envoyé au Comité central, un courriel anonyme, en date du 14 octobre 2014, Il semble que ce membre ait été mal informé et que, malgré l'annonce faite à l'AG du 25.01.2014, les membres suivants ont épaulé la Présidente, pour l'organisation de cet événement soit :

M. Edy Bücher

Sponsors et recherche de lots pour la tombola

Mme Blurette Bardet :

Confection des cocardes, décoration des tables, envoi de courrier, pose d'affiches, confection des boîtes pour les cadeaux, recherche de divers lots, choix des cadeaux, promotion de la manifestation à l'occasion de sa présence sur les marchés artisanaux.

Mme Catherine Henchoz :

Prestations lors de l'animation partie musicale

Mme Rita Rossier, compagne de M. Gilles Terribilini :

Confection des petites montgolfières.

M. Samuel Schopfer :

Mise à disposition des toupins

M. et Mme Maurice Henchoz :

Mise en place des tables, nappages et démontages successifs. Mise à disposition d'un toupin.

M. Philippe Krebs

Pour l'aide apportée le vendredi et le dimanche.

MM. Claude Sunier et Raymond Bürki

Pour le reportage, les photos et le suivi de la manifestation.

Les applaudissements de l'assemblée vont à ces aides précieuses.

## 8. 30ème anniversaire et 20 ans du fanion :

La section a fêté ses 30 ans dans le Pays-d'en-Haut et ce fut une grande et belle journée. Les remerciements vont, entre autre, aux orchestres qui ont animé cette journée et la soirée, à la Commune de Château-d'Oex, pour la qualité de son accueil et les conditions octroyées ainsi qu'aux indispensables sponsors :

M. Claude Rossel, membre d'honneur  
et parrain du fanion :

CHF 4'500.00

Le sponsor principal, la BCV

CHF 1'500.00

Oesch Paysagiste de Rougemont :

Décoration de la Halle Landi ainsi que la mise en place, le démontage et le nettoyage pour un montant de CHF 1'065.00

Imprimerie Fatteberg et Tauxe Monthey

Elaboration du livret de fête

Lots de tombola :

Les commerçants pour avoir offert de très beaux lots.

Repas et boissons

Lavaux Rêve et les vigneronns Neyroux-Fonjallaz et Lydia Lehmann

Vol en Montgolfière :

Offert par Sky Events de Château-d'Oex

Les Sociétés locales de Château-d'Oex :

pour nous avoir donné un sérieux coup de main pour la préparation et le soutien du jour de l'Événement.

Les applaudissements de l'assemblée vont aux acteurs de cette journée, sans qui la fête n'aurait certainement pas rencontré un tel succès.

La Présidente profite de l'occasion afin de demander si quelque membre souhaiterait faire part de ses doléances quant à l'organisation de ce 30<sup>ème</sup> anniversaire. La parole lui est donnée. Aucune objection n'est formulée.

M. Prosper Fogoz, Président fondateur s'exprime arguant qu'il est inadmissible, que l'on puisse diffamer qui que ce soit sans signer ses propos. Il s'agit ici d'une preuve d'irrespect notoire. Il relève ici que la Présidente s'est investie à 200% dans le déroulement des diverses manifestations qui lui ont été confiées et la remercie pour son dévouement et pour le franc succès rencontré notamment par la manifestation du 30<sup>ème</sup>. Elle s'implique de manière à favoriser des échanges de qualité entre les membres et précise qu'elle a commencé son mandat de manière autonome, sans solliciter l'aide des anciens membres du Comité, hormis M. Fogoz.

M. Claude Hornung prend la parole et souhaite savoir si l'on sait quel membre est à la clé de ce courriel diffamatoire. Il relève que l'Association perdrait une Présidente merveilleuse pour des accusations infondées.

La Président relève que dans ce climat délétère, elle ne pourrait pas continuer son mandat et rappelle qu'elle a besoin d'un Comité et de membres de l'ASMP qui la soutiennent.

Mme Elisabeth Mertens et M. Norbert relèvent le travail admirable de la Présidente et confirment la discussion du 20 septembre 2013 à Aigle.

Mme Judith Zieri intervient en précisant qu'elle a eu le sentiment que la Présidente a fait le maximum avec les moyens qui lui ont été concédés, soit un Comité de 3 personnes. Elle relève qu'il est indispensable à ce stade que les membres confirment leur soutien à leur Présidente en vue d'une éventuelle continuation de son mandat. Elle relève également qu'il est primordial que le Comité respecte les statuts soit, 3 personnes, le Président, le caissier et un(e) secrétaire.

Un autre point est soulevé par la vice-Président du CC. Si Mme Maud Wirth cesse son activité au sein de l'Association, faute de comité ad hoc, la section Vaud se verrait dissoute ce jour même.

Elle soulève également que pour une manifestation d'une certaine ampleur on devrait pouvoir se permettre une dépense en conséquence, à plus forte raison lorsqu'elle a été magnifique comme l'anniversaire du 30<sup>ème</sup> et à la hauteur des attentes de tous(tes).

Il est relevé ici que la Présidente a informé les divers membres de manière régulière quant au lieu de la manifestation du 30<sup>ème</sup> et de son ampleur. En date du 20.09.2013, elle a rencontré les musiciens à Aigle afin de leur demander leur disponibilité en vue de participer à la manifestation. Aucun membre n'a formulé de contestation quant aux divers détails de la manifestation concernée.

Le site de Château-d'Oex était particulièrement favorable à un événement dévolu à la musique populaire, compte tenu entre autre des diverses contraintes pécuniaires, 4 halles pour CHF 400.00. Rappelons ici que divers autres sites ont été approchés et qu'aucune disponibilité n'a été possible.

#### **9. Assemblée suisse des délégués les 11 et 12 avril 2015 à Emmenbrücke**

Le Canton de Lucerne organise cette occurrence.  
Le Gala aura lieu le 11 avril et l'assemblée le 12.

La Présidente informe qu'elle a bloqué des chambres dans deux hôtels situés respectivement à Emmen et Emmenbrücke. Les personnes qui souhaiteraient procéder à leur réservation, prière de s'adresser à la Présidente.

#### **10. 4<sup>ème</sup> rencontre romande 6 et 7 juin 2015 au Val d'Illiez**

En juin 2014 la >Présidente a approché Mme Alexandra Hubler responsable de l'orchestre Swiss N'Folk pour représenter la section Vaud au Val d'Illiez. Mme Hubler a accepté, par conséquent, Swiss N'Folk représentera la section Vaud au Val d'Illiez.

#### **11 Fête fédérale de la Musique populaire 10/11/12/13 septembre 2015 à Aarau**

La Président donne la parole à M. Hans Brugger, membre du Comité d'organisation de la fête. Il salue l'assemblée et apporte les informations suivantes :

Le Comité d'organisation s'active, les invitations ont d'ores et déjà été envoyées. Des dépliants et des bulletins d'inscription sont à disposition. Délai inscription : **31 mars 2015**.

Les musiciens seront défrayés à raison de CHF 50.00/musicien et par formation.

Au 25 janvier dernier, le Comité a enregistré deux cents formations inscrites. Tout a été planifié de manière à ce que tout soit aisément accessible, halles, musique et cortège.

M. Brugger invite chacun à participer activement à cette fête en apportant notamment son instrument.

## 6. Rapport des vérificateurs des comptes

La parole est donnée à M. Gilles Terribilini voir ci-dessous le détail de la partie comptable.

Les Comptes se présentent comme suit

Caisse	7.00
Compte postal	4'222.25
Compte Deposito	3'246.25
Actif transitoire	<u>1'441.10</u>
Total	8'916.60
Perte de l'exercice	11'999.70

Capital social	20'916.30
----------------	-----------

## 7. Décharge pour le caissier et le Comité

M. Bruno Haas donne lecture de son rapport, sur la base de notre examen, nous vous recommandons d'approuver les comptes tels que présentés.

La Pdte demande si l'assemblée accepte la situation financière présentée par le caissier et les vérificateurs des comptes, par vote à main levée.

Les comptes sont acceptés à la majorité.

## 12 Union des Sociétés locales de Bussigny

Demande d'adhésion pour la Commission des lotos  
Pour donner suite à la demande de M. B. Haas, en date du 25.01.2014, la Présidente s'est renseignée auprès de l'USLB quant à une alternative possible pour l'adhésion à la Commission des lotos à titre d'essai pendant un an.

Réponse négative, la Présidente n'a pas poursuivi.

### **13 Programme 2015**

Compte tenu de la situation délétaire qui règne depuis octobre 2014, la Pdte a annulé le programme dans son intégralité.

### **14 Démissions et nominations**

La Pdte annonce 14 nouveaux membres, 25 membres démissionnaires et 4 décès.

Au 31.12.2014, la section compte 302 membres.

En mémoire des membres disparus, la Présidente demande une minute de silence suivi d'un intermède musical par l'orchestre Jacky Nicolier

#### **Démission des membres du Comité**

En date du 14.10.2014, Mme Blurette Bardet avec effet immédiat.

M. Gilles Terribilini pour le 31.12.2014

M. Jean-Paul Locatelli pour le 31.12.2014

Mme Maud Wirth pour le 31.01.2015

Vous avez tous reçu en date du 17.10.2014 la démission de la Présidente.

### **15 Election du nouveau Comité de la section Vaud, en vertu des statuts version 2007.**

Après une longue délibération menée de main de maître par Mme Judith Zieri, vice-présidente du Comité central, il s'avère que la Présidente démissionnaire a été reconduite à main levée par 44 voix.

Mme Maud Wirth accepte de reconduire son mandat à la condition qu'un Comité ad hoc soit élu. Une pause musicale est la bienvenue pour laisser réflexion aux membres.

Résultats de la réflexion après pause musicale :

M. Gilles Terribilini a reconduit son mandat par amitié pour la Présidente pour une période d'un an et informe l'assemblée que le poste de caissier reste donc ouvert. Il est reconduit à l'unanimité pour la période d'un an et remercié de son engagement.

M. Edmond Dupertuis a été élu comme membre du Comité. Son poste sera défini ultérieurement.

Mme Yvette Fazan, dite Vreni, se propose pour le poste de secrétaire pour une durée d'une année et a été plébiscitée à l'unanimité.

Avis aux amateurs. Les postes de secrétaire et caissier sont toujours à renouveler. Des membres supplémentaires sont toujours les bienvenus pour épauler le Comité.

M. Cipriano de Cardenas Président du CC prend la parole, remercie la Présidente pour sa décision et propose que Mme Judith Zieri, vice-Présidente du CC prenne place dans le Comité pour quelque temps. Cette dernière accepte. Les remerciements de rigueur vont à Mme Zieri.

## Divers

La Présidente informe l'assemblée que, compte tenu des événements de 2014, rien n'est prévu à ce jour en matière de manifestation pour 2015. Elle invite entre autre l'assemblée à lire attentivement le journal

La Présidente revient sur la nomination des vérificateurs des comptes. Lors de l'AG du 25.01.2014 M. Roland Christeler s'était annoncé comme vérificateur des comptes pour 2015, la Présidente demande à ce dernier s'il consent toujours à reprendre le poste. Le membre susnommé y consent. La Présidente demande également à M. Bruno Haas s'il souhaite reconduire son mandat. Ce dernier répond par l'affirmative.

Les représentants des sections invitées, et le Président du CC remercient la Présidente pour son invitation, la félicitent de sa réélection à la majorité, rappellent à l'assemblée les diverses manifestations à venir non sans inviter chacun à y participer.

Rappel de M. Bruno Haas :

M. Haas rappelle que la Présidente a reçu l'aval à l'AG du 25.01.2014 de disposer du compte d'épargne de la section. Il demande si et quel est le montant spécifié dans les statuts permettant au Comité d'en disposer sans l'aval de l'AG.

Réponse de la Présidente : Le montant est fixé à CHF 1'500.00 dans les statuts de l'ASMP.

Demande de M. Pierre-André Tschanz :

Souhaite savoir si quelqu'un s'est annoncé pour la reprise du poste de M. Jean-Paul Locatelli, porteur de drapeau démissionnaire au 31.12.2014.

Réponse de la Présidente :

La Présidente propose à M. Tschanz de reprendre le poste. M. Tschanz a répondu par la négative.

Un membre de l'Assemblée s'est spontanément levé et a proposé ses services. M. Norbert Stoll est remercié pour son heureuse initiative.

La Présidente remercie l'assemblée de la confiance témoignée et invite les participants à rejoindre le Café des Alpes où la soirée se déroulera animée par l'Orchestre Jacky Nicolier.

**Clôture de la séance à 17h00**